La Lituanie construit son mur anti-migrants et dit merde à l’UE

écrit par Christine Tasin | 23 décembre 2022

La Lituanie a terminé la construction de son mur « anti-migrants » de plus de 500 km de long pour stopper l'immigration et refuse de se plier aux injonctions de l'UE.

(C.Tasin : on ne sait pour le moment quelles mesures de rétorsion l'UE va inventer pour obliger la Lituanie à ouvrir ses frontières… Lui envoyer des missiles ?)

Le ministre lituanien de l'Intérieur déclare que la Lituanie ignorera les injonctions de l'UE et continuera à refouler des migrants, à leur refuser l'asile, ainsi qu'à les détenir s'ils franchissent la frontière

Le gouvernement lituanien insiste sur le fait que la Lituanie ne changera pas sa politique d'immigration malgré les divergences avec le droit européen.

La Lituanie doit *"se défendre"* et ne reviendra pas sur ses politiques concernant les migrants et les demandeurs d'asile, a déclaré le ministre de l'Intérieur du pays, Agnė Bilotaitė, à la suite d'un arrêt accablant de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

"La Lituanie a pris toutes les décisions et mesures importantes pour protéger sa sécurité nationale et la frontière extérieure de l'Union européenne, et à l'heure actuelle, nous ne voyons pas la situation changer de manière significative au point de pouvoir revenir sur nos décisions. La Lituanie se défendra certainement si de telles menaces persistent", a déclaré Bilotaitė aux journalistes vendredi.

La Lituanie a connu une crise migratoire l'été dernier lorsque plusieurs milliers de migrants, principalement originaires du Moyen-Orient et d'Afrique, ont traversé le pays depuis la Biélorussie.

Vilnius a accusé Minsk d'orchestrer le trafic de migrants comme moyen de pression politique, le qualifiant d'*"attaque hybride"*. La Lituanie a ensuite adopté des politiques consistant à détenir les migrants en situation irrégulière pendant une période pouvant aller jusqu'à un an et à repousser ceux qui tentent de franchir la frontière.

La CJUE a statué jeudi que les lois lituaniennes empêchent les migrants en situation irrégulière de demander l'asile et permettent de les placer en détention automatique, ce qui va à l'encontre des directives européennes.

Lrt.lt

Dans sa décision du 30 juin 2022, la Cour de Justice de l'Union européenne a conclu que la loi lituanienne, qui permet de refuser à une personne demandant une protection internationale le droit d'asile et de la placer en détention automatique au seul motif qu'elle a franchi illégalement la frontière, n'est pas compatible avec la législation de l'UE.

La Cour a estimé que la pratique qui consiste à refuser le droit d'asile était contraire au droit européen, notamment à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, et a démenti les affirmations de la Lituanie selon lesquelles le pays a le droit de déroger au droit européen dans des « situations extraordinaires » ou lors d'un « afflux massif d'étrangers ».

En outre, la Cour a confirmé la conclusion d'Amnesty International selon laquelle les mesures appliquées en Lituanie constituent à tous égards une détention, indépendamment du fait que les autorités les qualifient d'« hébergement temporaire » ou de « mesure de substitution à la détention ».

Amnesty

https://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&text=https%3A

%2F%2Fwww.forbes.com%2Fsites%2Fsaradorn%2F2022%2F12%2F15%2Fsenate-passes-defense-bill-that-will-lift-military-vaccine-mandate-sending-it-to-bidens-desk%2F&op=translate

https://www.europe-israel.org/2022/12/lituanie-a-termine-la-construction-de-son-mur-anti-migrants-de-plus-de-500-km-de-long-pour-stopper-limmigration-et-refuse-de-se-plier-aux-injonctions-de-lue/